



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-0005

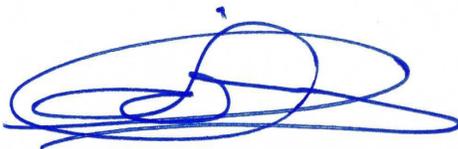
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi le 13 novembre 2023 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lots	: 5 044 993 du cadastre du Québec
Adresse	: 322, rue de Monseigneur-Signay, à Nicolet
Nature et effet	: Implantation du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 0,84 mètre au lieu du minimum d'un mètre prévu au <i>Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet</i> ; Implantation d'un abri d'auto avec une marge de recul latérale de 0,82 mètre au lieu du minimum d'un mètre prévu au <i>Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet</i> .

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NICOLET ce 10 octobre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Magali Loisel".

M^e Magali Loisel
Greffière